



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des proches aidants

Question écrite n° 26680

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des proches « aidants » qui seraient entre huit et onze millions dont cinq millions en activité professionnelle, majoritairement des femmes, pour s'occuper des personnes malades, âgées, dépendantes ou handicapées. Depuis quinze ans, l'Association française des aidants milite pour la reconnaissance de leur rôle et de leur place dans la société. En 2020, les aidants pourraient être 17 millions, au regard des évolutions démographiques, du vieillissement de la population, de l'augmentation des maladies chroniques et neurogénératives, du développement de l'ambulatoire, de l'hospitalisation à domicile et de la politique d'inclusion. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, en 2016, a contribué à faire reconnaître les aidants et avait pour objectif de faire économiser douze à seize milliards d'euros de dépenses de santé. Pourtant, les aidants vivent des tensions douloureuses face à la perte d'autonomie de leurs proches. Ce qui est difficile pour la personne aidée l'est tout autant pour la personne aidante, qui doit souvent sacrifier sa vie professionnelle. L'épuisement physique et moral des aidants est la première cause d'hospitalisation en urgence de la personne aidée. Elle demande si le rôle des aidants est de pallier au système incomplet ou insuffisamment efficace. En effet, le travail des aidants doit-il constituer une variable d'ajustement du système de santé français ? Elle souhaite par ailleurs savoir si la politique d'aide et de soutien aux aidants est pour le Gouvernement une urgence sociétale, un enjeu majeur de santé publique et si elle s'inscrit dans une politique globale de transformation du système de santé français.

Texte de la réponse

Les aidants représentent entre 8 à 11 millions de personnes accompagnant au quotidien un proche en situation de maladie ou de handicap, ou en perte d'autonomie due à l'âge. Aussi, malgré une implication personnelle que beaucoup estiment « naturelle » s'agissant d'un de leurs proches, de nombreuses enquêtes mettent en évidence les impacts négatifs du rôle d'aidant sur leur vie professionnelle et sociale, leurs revenus, leur état de santé et leur bien-être. C'est pourquoi leur reconnaissance et leur soutien représentent un enjeu social important, a fortiori compte tenu du vieillissement de la population. Le soutien des proches aidants est l'une des priorités du Gouvernement, tel que rappelé par le Premier ministre, le 28 octobre 2019, lors de l'annonce du lancement de la stratégie nationale « Agir pour les aidants 2020-2022 ». Des actions significatives ont déjà été mises en œuvre pour permettre une meilleure conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle notamment avec l'ouverture du congé de proche aidant à tous les salariés des secteurs privé et public, sans condition d'ancienneté, et un assouplissement des modalités du congé de présence parentale. La création de l'allocation journalière de proche aidant (AJPA) indemnisant ce congé durant 3 mois au plus est également ouverte aux travailleurs indépendants et aux demandeurs d'emplois. L'AJPA ouvre aussi droit systématiquement et gratuitement à l'affiliation vieillesse des parents au foyer (AVPF). Le renforcement de l'offre de répit pour les proches aidants est une priorité. De nombreuses solutions ont été déployées sur les territoires pendant la crise sanitaire par les agences régionales de santé, les départements et les professionnels de santé et les acteurs du secteur médico-social. Un numéro de téléphone unique a été mis à la disposition des aidants : 0 800 360 360.

Cette stratégie apporte également une attention et un soutien tout particulier aux jeunes aidants en leur permettant notamment d'accéder à des aménagements des conditions d'assiduité et d'examen dans l'enseignement supérieur. Des actions de sensibilisation des personnels des collèges et lycées ont été engagées. Les mesures destinées aux aidants ne sont cependant pas suffisamment connues. Un travail est engagé avec les associations pour identifier les freins afin de simplifier les démarches et améliorer l'accès aux droits des personnes.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26680

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Autonomie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1172

Réponse publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7374